



Communiqué de presse

La Comco autorise la fusion Nestlé – Henniez

Berne, le 10 octobre 2007
1452 caractères

La Commission de la concurrence (Comco) a approuvé le 10 octobre 2007 l'acquisition des Sources Minérales Henniez SA par Nestlé SA. Aucun indice de création ou de renforcement de position dominante n'est apparu dans le cadre de l'examen préalable. La Comco renonce donc à l'ouverture d'une enquête approfondie et autorise l'opération de concentration entre Nestlé et Henniez

Les entreprises Nestlé et Henniez sont toutes deux actives dans les domaines de l'eau minérale, des boissons à base d'acide carbonique y compris les thés froids et les jus de fruits.

Dans ces domaines et plus particulièrement celui de l'eau minérale, une concurrence suffisante subsistera au terme de l'opération de concentration:

- De grands groupes sont présents et peuvent écouler leurs produits par le biais du canal de distribution auprès des hôtels, restaurants, cafés, cantines etc., qui vise principalement la consommation sur place.
- Dans le canal de distribution auprès des marchands de détail, qui vise la consommation à fin domestique, les grands distributeurs possèdent un nombre élevé de propres marques d'eau minérale.
- Des marques étrangères d'eau minérale de France, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie sont susceptibles de s'implanter en Suisse.

Renseignements

Dr. Patrik Ducrey
031 324 96 78
079 345 01 44

patrik.ducrey@weko.admin.ch

Ce texte est aussi accessible sur
notre site internet

Ainsi, l'examen préalable n'a révélé aucun indice de création ou de renforcement de position dominante, par conséquent la Comco a approuvé l'opération de concentration et renonce à l'ouverture d'une enquête approfondie.